

ACTION EDF **ORS ÉPISODE 4**

Le Conseil d'Administration d'EDF a décidé, le 11 mai 2022, le principe d'une augmentation de capital réservée aux adhérents du plan d'épargne de groupe (PEG) et du plan d'épargne de groupe international (PEGI) d'EDF. Inspirée de celle de 2019, cette 4^e Offre est restreinte à 0,6 % du capital ou 22 millions d'actions.

DEUX OFFRES

Les deux formules proposent un investissement minimum de 20 € et une **décote de 30 %** mais c'est une protection relative contre une baisse du cours, car dans les deux cas, la **détention requise dans le PEG est de 5 ans**, sauf cas classiques de déblocages anticipés.

À noter pour la formule classique : abondement à 200 % sur les 100 premiers euros, puis de 100 % jusqu'à 400 euros. Celui-ci pourra donc atteindre 500 euros pour 400 euros placés.

Les arbitrages ne sont pas possibles pendant 5 ans. Outre la décote de 30 % (20 % dans les ORS précédentes), c'est soit l'abondement (1^{re} formule, dite « classique ») soit le levier et la garantie en capital (2^e formule) qui peut vous protéger partiellement dans la 1^{re} formule et totalement dans la 2^e contre une chute de l'action.

POUR QUI ?

Les personnels qui pourront ouvrir droit à cet ORS sont :

- Les salariés sous contrat (3 mois d'ancienneté constatés le 1^{er} juillet 2022), **y compris les alternants**, ou les salariés d'Enedis et GRDF. Sont exclus les anciens salariés, les intérimaires, les stagiaires et les salariés de RTE.
- Les retraités qui ont encore un PEG ouvert. Ils n'ont en revanche pas droit à l'abondement.



QUAND ET COMMENT ?

La réservation des actions se fera en ligne du 16 au 31 mai (NatixisInterEpargne qui gère le site egepargne.com va vous adresser un mail le 16 mai) à cours inconnu mais vous pourrez vous rétracter entre le 29 juin et le 1^{er} juillet.

Le cours de référence pour cette 4^e ORS sera comme d'habitude le cours moyen de l'action EDF durant 20 jours de cotation, en l'occurrence entre le 31 mai et le 27 juin.

Une souscription restera possible pendant la période de rétractation mais avec des plafonds divisés par 10 pour chacune des deux formules.

Un règlement en 4 fois sans frais est possible. Les paiements se feront par prélèvement sur votre compte bancaire le 19 juillet (100 % ou 25 %), par carte bleue mais aussi par utilisation de votre épargne disponible (plus de 5 ans) sur le fonds Egépargne Monétaire : les arbitrages vers Monétaire de sommes disponibles actuellement dans votre PEG sur d'autres fonds devront intervenir avant le 23 mai pour apparaître le 30 mai sur l'outil de souscription.

ET SI SORTIE DE LA COTE BOURSIÈRE ?

Pour la formule classique, la sortie sera valorisée sur le dernier connu. Idem pour la formule multiple, ce cours étant retenu pour tous les relevés mensuels manquant jusqu'à un total de 60. Les sommes récupérées devront être investies sur un autre fonds du PEG avec maintien de l'indisponibilité totale de 5 ans. Par exemple, 5 mois de détention en actions EDF (risque 7 sur 7) puis 4 ans et 7 mois de détention sur Actions Monde (risque 6 sur 7).

2 FORMULES À LA CARTE : PANACHAGE POSSIBLE

Conditions	Offre classique	Offre à effet de levier (« multi »)
Minimum d'achat	20 €	20 €
Prix de référence (connu le 28 juin) Rétractation	Souscription à cours inconnu ; prix = moyenne des 20 derniers cours de bourse sur la période du 31 mai au 27 juin 2022. Possibilité de se rétracter entre le 29 juin et le 1 ^{er} juillet.	Souscription à cours inconnu ; prix = moyenne des 20 derniers cours de bourse sur la période du 31 mai au 27 juin 2022. Possibilité de se rétracter entre le 29 juin et le 1 ^{er} juillet.
Maximum d'achat	25 % de votre rémunération annuelle brute 2022 estimée (fixe et variable, y. c. avantages en nature) moins tous vos versements volontaires 2022 sur PEG et PERCO.	25 % de votre rémunération annuelle brute 2022 estimée (fixe et variable, y. c. avantages en nature) moins tous vos versements volontaires 2022 sur PEG et PERCO. Plafond de 500 €, quelle que soit votre rémunération.
Décote (prix supposé de 8,5 €)	30 % : vous paierez 5,95 € une action proposée à 8,50 € (prix calculé sur moyenne des cours du 31 mai au 27 juin 2022). Vos plus-values seront calculées sur le prix de 5,95 €.	30 % : vous paierez 5,95 € une action proposée à 8,50 €, mais avec des gains sur 10 actions calculés sur le prix de 8,50 € . En l'absence de gain sur ce prix, rendement minimum de 2 % annuels sur vos 5,95 € de départ.
Abondement ou autres gains (hors dividendes)	500 € d'abondement maximum pour 400 € investis : 200 % soit 200 € sur les 100 premiers € (vous placez 100 €, vous récupérez 200 €) ; puis 100 % sur les 300 € suivants (de 100 à 400 €), donc 300 €. Pour 400 € de votre poche, vous recevez 900 €, le tout investi sur un cours décoté.	Pas d'abondement mais un levier de 10 : pour une action achetée, au bout de 5 ans, vous récupérez des gains sur également 9 autres actions (donc 10 au total) et sur le prix non décoté : gains calculés sur la moyenne de 60 cours fin de mois. Votre capital est garanti (sur la 1 ^{re} action) et vous bénéficiez aussi d'un rendement annuel garanti de 2 % par an sur ce capital de départ.
Cumul des abondements	Cet abondement s'ajoute aux autres abondements sur votre PEG (intéressement, versements volontaires, transferts CET).	Pas d'abondement mais vous pouvez panacher en plaçant aussi sur la formule classique pour obtenir un abondement.
Dividendes	Vous touchez des dividendes pour chaque action détenue : ils sont réinvestis en actions EDF dans votre PEG.	Vous cédez (à la banque qui garantit l'offre de levier car elle bénéficie de la décote) tous vos dividendes , y compris ceux sur les titres achetés.
Arbitrages	Impossibles pendant 5 ans sauf après sortie de cote ; débloques anticipés possibles (achat résidence principale...)	Impossibles pendant 5 ans sauf après sortie de cote ; débloques anticipés possibles (achat résidence principale...)
Avantages	Possibilité instantanée de tripler son investissement de 100 €, de doubler celui des 300 € suivants (500 € d'abondement).	Garantie du capital (sur le prix de référence par action, prix avant décote) et rendement annuel minimum garanti de 2 %.
Risques Garanties (rendement, apport)	Risque de perte en capital (sur son apport). Sur une échelle de risques financiers de 1 à 7, l'action EDF est positionnée à 7. Rappel de l'ORS 2006 : action à 32 € avant décote ; en 5 ans, dépassement des 80 € et chute sous les 7 €... .	Le risque est limité : le capital est garanti de même que le rendement annuel de 2 % pour les actions effectivement achetées. Le risque probable est celui d'une inflation annuelle moyenne sur 5 ans supérieure à 2 % : dans ce cas, il y aura une perte de pouvoir d'achat.

Risque (réel) de démantèlement d'EDF et de sortie de la cote	En cas de retrait de la cote, il n'y aura aucune garantie sur le cours de rachat : on peut imaginer ou espérer que l'État ne voudra pas pénaliser les actionnaires minoritaires et pourrait se baser sur le prix (non décoté) de cette 4 ^e ORS	Avec un gain calculé sur 5 ans (moyenne de 60 cours mensuels fin de mois), en cas de retrait de la cote, le mois de retrait/rachat comptera pour tous les mois jusqu'à 60 mois . Si rachat au bout de 5 mois, la 5 ^e valeur sera comptabilisée 56 fois pour les mois 5 à 60.
Durée de détention	5 ans (sauf déblocage anticipé) pour les sommes investies dans le PEG lors de cette ORS.	5 ans (sauf déblocage anticipé) pour les sommes investies dans le PEG lors de cette ORS.
Investir 100 € (simulation www.ors22.edf.fr) Décote : 5,95 € ; référence 8,5 €)	Avec 100 € investis , vous obtenez 180,60 € d'abondement net. Si après 5 ans l'action EDF a chuté de 30 % à 5,95 €, vous obtenez un rendement de 22,89 % par an ! Il faut que l'action chute à 2,12 € pour perdre décote et abondement.	Avec 100 € investis , si au bout de 5 ans l'action EDF a chuté de 30 % ou a stagné à 8,5 €, vous obtenez un rendement annuel de 2 %, soit une modeste plus-value de 10,42 € (10,42 % sur 5 ans). Si l'action est montée à 10,2 € (20 % sur 5 ans), vous gagnez 40,2 %/an ou 442,86 € sur 5 ans.
Investir 500 € (simulation www.ors22.edf.fr) Décote : 5,95 € ; référence 8,5 €)	Avec 500 € investis , vous obtenez 451,5 € d'abondement net. Si après 5 ans l'action EDF a chuté de 30 % à 5,95 €, vous obtenez un rendement de 13,72 % par an ! Il faut que l'action chute à 3,12 € pour perdre décote et abondement.	Avec 500 € investis , si au bout de 5 ans l'action EDF a chuté de 30 % ou a stagné à 8,5 €, vous obtenez un rendement annuel de 2 %, soit une modeste plus-value de 52,10 € (10,42 % sur 5 ans). Si l'action est montée à 10,2 € (20 % sur 5 ans), vous gagnez 40,2 %/an ou 2214,3 € sur 5 ans.
Avantages des formules	Des petits budgets (gain instantané de 200 € en investissant 100 €) jusqu'aux grands budgets prenant des risques sur un gros investissement (au-delà des 400 € abondés à 500 €).	Un placement sécurisé au rendement supérieur au Livret A sur un petit montant (plafond de 500 €.) Pour ceux qui parient sur une hausse modérée de l'action et veulent une garantie de + 2 %/an.
Sources de financement	Vos économies; vos fonds disponibles sur Egépargne monétaire au 30 mai. Paiement possible en 4 fois sans frais.	Vos économies; vos fonds disponibles sur Egépargne monétaire au 30 mai. Paiement possible en 4 fois sans frais.
Règlement de vos achats et livraison des titres	Règlement (100 % ou 25 % pour ceux qui paient en 4 fois) le 19 juillet. Livraison de vos actions payées 5,95 €/action le 25 juillet : vous regarderez alors le cours de l'action ce jour-là...	Règlement (100 % ou 25 % pour ceux qui paient en 4 fois) le 19 juillet. Livraison de vos actions payées 5,95 €/action le 25 juillet : vous regarderez alors le cours de l'action ce jour-là...
Plus d'informations	www.ors2022.edf.fr ou par courriel à edf@ors2022.fr ou par téléphone au numéro vert 0800 000 800	www.ors2022.edf.fr ou par courriel à edf@ors2022.fr ou par téléphone au numéro vert 0800 000 800
Mécanisme de réduction	Si la demande dépasse l'offre, vous pouvez voir votre de-mande réduite. Plus probable pour cette formule que pour multi.	Si la demande dépasse l'offre, vous pouvez voir votre demande d'investissement réduite. C'est pour cela qu'un plafond a été fixé à 500 €.

FO Énergie et Mines réaffirme son opposition à la cotation d'un service public tel que le nôtre, mais le choix de l'adhésion à cette offre est un choix individuel. Nous ne pouvons ignorer l'intérêt financier purement individuel que peut présenter cette 4^e ORS, et nous vous informerons tout au long des opérations.